

Accord-cadre Etat-Région-ADEME 2007-2013



# Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie

## Aides financières 2011

Ces modalités générales d'aides sont actées entre l'Etat, la Région et l'ADEME, cependant d'autres critères s'imposent. Il est recommandé aux porteurs de projets de se rapprocher des chargés de mission instructeurs de l'ADEME et / ou de la Région pour préparer leur dossier.

# Fiche n° 1 Approches territoriales et transversales (CPER)

## Année : 2011

### ACTION 1.1 Observation

#### BENEFICIAIRES

Région, syndicat mixte, bureaux d'études, établissements consulaires, autres organismes professionnels, associations.

#### MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région
Etudes	100%
Animation	100% <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Y compris mise à disposition de personnel par l'un des partenaires.

## **ACTION 1.2 Mise en œuvre d'une politique globale et opérationnelle territoriale Energie Climat, Environnement**

### **BENEFICIAIRES**

Communautés d'agglomération et communautés urbaines, syndicats de SCOT, communes (en cas d'absence de la compétence requise pour un PCET, un dispositif contractuel spécifique pourra être mis en œuvre)

Pays et Parcs naturels régionaux

Associations

Syndicats d'électrification

### **MODALITE D'INTERVENTION (CPER)**

<b>OPERATION</b>	<b>ASSIETTE</b>	<b>Taux d'aide maximum ADEME/Région</b>
Animation de réseaux		80%
AMO pour l'élaboration du PCET <sup>1</sup>	100 000 €	70% (avec FEDER)
Etude de type profil climat pour le PCET <sup>1</sup>	50 000 €	80% (avec FEDER)
Animation : mise en place d'un chargé de mission (salaire chargé, dépenses de fonctionnement, frais déplacement)	230 000 € sur 3 ans	60% 50% 40%, 30% <sup>2</sup>
Accompagnement des villes lauréates et des démarches de labellisation Cit'ergie	Financement à 80% avec plafond à 50 K€ (Cit'ergie sur les 4 ans de la démarche) 9 K€, 6 K€, 4 K€ (villes lauréates) sur 3 ans Autres postes : voir dispositifs spécifiques	
Etudes, diagnostic, évaluation, communication, sensibilisation (sous-traitance) 70% Evaluation du programme		70%
Développement et mise en place d'un programme de communication innovant, répondant à des objectifs ambitieux et impliquant la population (dispositif de concertation innovant,...)		70%
Participation à des manifestations ponctuelles de sensibilisation / communication auprès du grand public (communication engageante, critères annexés)...		70% montant éligible : 5 000 €
CEP : Aide dégressive sur 4 ans, 230 K€ 3 ans		60% 50% 40% 30% <sup>2</sup>
Agence Locale de l'Energie	Financement des actions	

<sup>1</sup> Dans le cadre des PLEE 1ère phase et de l'appel à projet PCET.

<sup>2</sup> Aide Région dégressive annuellement (18K€/12K€/6 K€), ADEME seule 4ème année, si cela se justifie.

## **ACTION 1.4 Incitation à des comportements citoyens et responsables**

### **BENEFICIAIRES**

Associations  
Collectivités locales et territoriales  
Organismes de recherche, organismes publics  
Entreprises et leurs groupements, syndicats professionnels, établissements consulaires

### **MODALITE D'INTERVENTION (CPER)**

<b>OPERATION</b>	<b>Taux d'aide maximum ADEME/Région</b>	
	<b>Secteur public, associatif, social</b>	<b>Secteur concurrentiel</b>
Communication, animation	80%	50%
Etudes générales		
Formation		
Espace Info Energie (équivalent temps plein) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ mission d'information (conseils personnalisés et démarches collectives)</li> <li>✓ équipement (1<sup>ère</sup> année)</li> <li>✓ communication spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ aide forfaitaire ADEME 20 000 €/ETP + 15 245 € Région<sup>1</sup></li> <li>✓ plafonné à 15 500 €</li> <li>✓ plafonné à 15 000 €</li> </ul>	

<sup>1</sup> Par projet annuel (l'aide régionale dépend du projet proposé).

# Fiche n° 2 Renforcement du programme de maîtrise de la demande d'électricité de l'Est de la région PACA

## Année : 2011

### BENEFICIAIRES

Structure opérationnelle  
 Collectivités locales et leurs établissements  
 Chambres consulaires et organismes professionnels  
 Entreprises  
 Bureaux d'études et agences de communication  
 Associations  
 Organismes de formation

### MODALITES D'INTERVENTION (CPER)

OPERATION	ASSIETTE	Taux d'aide maximum ADEME- Région		
		Secteur Public, Collectivités, Associations, Chambres Consulaires, Organismes professionnels...	Secteur Concurrentiel	
			PME	Autres
Financement courant de la structure opérationnelle (hors chargés de mission opérationnels)		50%		
Actions de communication, Etudes à caractère général, Evaluation <sup>1</sup>		80% (100% si marché ADEME ou Région)		
Diagnostics <sup>1</sup> (y compris Bilans Carbone) incluant l'accompagnement à la mise en oeuvre des préconisations	50 000 € si individuel	70%	70%	70%
Etudes de faisabilité <sup>1</sup>	75 000 € si individuel	50%	50%	50%
Actions de sensibilisation, d'animation de réseau <sup>1</sup>		60%		
Mise en place de formations, de chartes,... <sup>1</sup>		60%		
Opérations d'investissements exemplaires en matière de MDE	0,5 M€	70%	60%	60%
Opérations d'investissement exemplaires en matière d'EnR	1 M€	80%	70%	60%

<sup>1</sup> Pour ce type d'actions, si elles sont menées par une structure opérationnelle, l'assiette comprendra notamment le temps passé par les chargés de mission opérationnels de celui-ci, et les frais associés.

# Fiche n° 3 Amélioration de l'efficacité énergétique et maîtrise de la demande d'électricité hors bâtiment (CPER)

Année : 2011

## BENEFICIAIRES

Collectivités locales et territoriales

Associations

Organismes publics

Entreprises, syndicats professionnels, établissements consulaires, PRIDES

## MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social, Etablissements consulaires, organismes professionnels, ...	Secteur concurrentiel	
		PME	Autres
Etudes et audits énergétiques, et Gaz à Effet de Serre <sup>1</sup>	70%	70%	50%
Animation : chargé de mission	55% 50% 40% <sup>2</sup> (Assiette max 230 000 €)		
Opérations exemplaires et innovantes (hors bâtiment)	40% <sup>3</sup>	30% <sup>3</sup> (40% si petite entreprise)	20% <sup>3</sup>
Actions collectives	70%		

<sup>1</sup> Concernant les diagnostics Gaz à Effet de Serre, seules les opérations collectives ou groupées seront éligibles.

<sup>2</sup> Aide Région dégressive annuellement (18 K€/12 K€/6 K€).

<sup>3</sup> Du surcoût.

# Fiche n° 4 Energies renouvelables (CPER)

Année : 2011

## ACTION 4.1 Energies renouvelables thermiques

### BENEFICIAIRES

Collectivités locales et territoriales  
Associations, entreprises  
Organismes publics  
Syndicats professionnels, établissements consulaires  
Copropriétés

### MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

		Taux d'aide maximal sur l'assiette éligible <sup>1</sup>
Secteur non concurrentiel		80%
Secteur concurrentiel	Petite entreprise	80%
	Moyenne entreprise	70%
	Grande entreprise	60%

<sup>1</sup> Pour le secteur concurrentiel, l'assiette éligible correspond au surcoût. Dans le cadre du régime X63/2008 le taux d'aide maximal est de 45, 55 et 65% pour les petites, moyennes et grandes entreprises.

### AIDE À LA DECISION

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région			
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel		
		Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	Autres
Etude de faisabilité solaire thermique, bois énergie, pompe à chaleur géothermique Avec volet URE obligatoire pour l'existant <i>(assiette plafonnée à 50 000 € et 300 000 € pour la géothermie)</i>	Pour le neuf : 50%  Pour l'existant : 70%	Pour le neuf : 50%  Pour l'existant : 60%	50%	

## AIDE AUX TRAVAUX D'ISOLATION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EnR

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région			
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel		
		Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	Autres
Opération d'isolation	30% du coût des travaux dans la limite de 50 €/m <sup>2</sup> SHON <sup>1</sup>			

<sup>1</sup> Région seule.

## AIDE AUX INVESTISSEMENTS : BOIS ENERGIE

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel	
		PME	Autres
Animation bois ✓ départementale ✓ régionale	50% 80%		
Investissements bois et biomasse énergie  Chaudière inférieure à 150kW	Région uniquement 30% du coût du projet (+10% Bonus si Aster bois et 1000 chaufferies <sup>1</sup> )	Région uniquement 25% du coût du projet (+10% Bonus si Aster bois et 1000 chaufferies <sup>1</sup> )	
Investissements bois et biomasse énergie  Chaudière supérieure à 150kW	2 200 €/tep <sup>2</sup>  +300 €/Tep Bonus si Aster bois et 1000 chaufferies <sup>1</sup>  +250 €/tep si poussières < 50 mg/Nm <sup>3</sup> à 11% O <sub>2</sub>	1 200 €/tep <sup>2</sup>  +300 €/Tep Bonus si PME  +250 €/tep si poussières < 50 mg/Nm <sup>3</sup> à 11% O <sub>2</sub>	1200 €/tep <sup>2</sup>  +250 €/tep si poussières < 50 mg/Nm <sup>3</sup> à 11% O <sub>2</sub>
Opérations exemplaires	30%		
Plate forme et équipement de collecte	30% (+10% Bonus si Aster bois et 1 000 chaufferies <sup>1</sup> )		

## AIDE AUX INVESTISSEMENTS : RESEAUX DE CHALEUR

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel	
		PME	autres
Création ou extension de Réseaux de Chaleur à base de EnR ou de récupération existante ( <i>hors couplé à une chaudière biomasse</i> )	60% <i>Assiette plafonnée à 2 000 €/ml pour la Haute pression (vapeur, eau surchauffée)</i> <i>Assiette plafonnée à 1 000 €/ml pour la Basse pression (eau chaude)</i>		

## AIDE AUX INVESTISSEMENTS : SOLAIRE THERMIQUE

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel	
		PME	autres
Travaux solaires thermiques	HLM : 1.4 €/kWh <i>(plafonné à 80%)</i>  Autres : 1,2 €/kWh <i>(plafonné à 80%)</i>	1,2 €/kWh <i>(plafonné à 70%)</i>	1,2 €/kWh <i>(plafonné à 60%)</i>
Opérations exemplaires	50%		30%

## AIDE AUX INVESTISSEMENTS : POMPES A CHALEUR EAU/EAU

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel	
		PME	autres
Installation pompe à chaleur	70%	60%	

## ACTION 4.2 Production d'électricité d'origine renouvelable

### BENEFICIAIRES

Collectivités locales et territoriales  
Associations, entreprises, exploitations agricoles  
Organismes publics  
Syndicats professionnels, établissements consulaires

### MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

#### AIDE À LA DECISION

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région			
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel		
		Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	Autres
Etude de faisabilité Avec volet URE obligatoire pour l'existant (assiette plafonnée à 100 000 € HT)	Pour le neuf : 50% Pour l'existant : 70%	Pour le neuf : 50% Pour l'existant : 60%	50%	
Etude de potentiel (plafond : 100 000 € HT)	70%			

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social, Chambres consulaires, Organismes professionnels	Secteur concurrentiel	
		PME	Autres
Animation	80%	.	.
Opérations exemplaires hydroélectricité (Région seule)	30% <sup>1</sup>	15% <sup>2</sup>	
Investissements de PV et éolien en site isolé (ADEME seule)	95% <sup>3</sup> (dont FACE et EDF)		

<sup>1</sup> Si TRB après subvention > 7 ans, aide plafonnée à 150 000 €

<sup>2</sup> Si TRB après subvention > 7 ans, aide plafonnée à 75 000 €

<sup>3</sup> Par dérogation au système d'aide ADEME

# Fiche n° 5 Efficacité énergétique et qualité environnementale dans le bâtiment (CPER)

Année : 2011

## BENEFICIAIRES

Structures associatives ou professionnelles impliquées dans le centre de ressources régional sur la qualité environnementale, collectivités locales et territoriales, bailleurs sociaux, entreprises, établissements publics, PRIDES...

## AIDE À LA DECISION ET ANIMATION

Les audits énergétiques devront être réalisés par un bureau d'étude certifié OPQIBI (rubrique 19) ou équivalent.

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel	
		PME	autres
Audits énergétiques, COE (plafond d'assiette : 50 000 € HT)	70%	50%	
Etudes de projets (plafond d'assiette : 100 000 € HT)	70% <sup>1</sup>	50%	
Actions d'information, d'animation et de conseil	80%		
Animation : chargé de mission	230 000 € 55% 50% 40%		

<sup>1</sup> 80% pour la précarité énergétique si co-financement du Conseil général et orientation vers la préfiguration de fonds d'aide aux travaux.

## AIDE AUX TRAVAUX

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région		
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel	
		PME	autres
Appel à projet bâtiment neuf très performant	Neuf : 80 €/ m <sup>2</sup> SHON		
Appel à projet réhabilitation HLM	50% du coût des travaux <i>(aide plafonnée à 10 000 €/logement et hors EnR, y compris FEDER et aide Région service logement)</i>	-	
Opération de réhabilitation au niveau BBC Effinergie <i>(hors HLM)</i>	120 €/m <sup>2</sup> SHON à 80 kWh/m <sup>2</sup> SHON/an 150 €/m <sup>2</sup> SHON à 60 kWh/m <sup>2</sup> SHON/an <i>aide plafonnée à 100 000 € par opération</i>		
Opérations exemplaires	40% du surcoût	30% du surcoût	

# Fiche n° 6 Mobilité durable (CPER)

Année : 2011

## ACTION 6.1 Planification et observation

### BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements  
Établissements publics  
Syndicats mixtes  
Entreprises

### MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région
Etudes générales	70% aide plafonnée à 45 000 €
<i>Etudes PDE/PDIE/PDES<sup>1 &amp; 2</sup></i>	60% aide plafonnée à 38 000 €
Mise au point d'outils et méthodes, sensibilisation et communication	80% aide plafonnée à 45 000 €

<sup>1</sup> PDE/PDES : Les opérations isolées conduites dans le cas de l'article 7 des Plans de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône et de l'aire urbaine d'Avignon seront écartées. Dans le cas d'actions collectives de zones, les PDIE, éligibles sur l'ensemble du territoire régional, le FREE se réserve le droit d'adapter le plafond financier et l'éligibilité des entreprises (76 000 € maximum).

<sup>2</sup> Sur le thème de l'éco mobilité scolaire, la mission d'animation régionale de Marchons vers l'école est confiée au CPIE du Pays d'Aix.

## ACTION 6.2 Développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

### BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements  
Associations  
Entreprises  
Organismes publics

## MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

### 1. Etudes, communication, sensibilisation

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région	Limites
Modes Actifs Schémas cyclables en lien avec SRVRVV (Région seule)	60% du coût global pour les études	Total aide ADEME et Région limitée à 38 000 € H.T par étude
Co-voiturage Transport à la demande, autopartage, & navettes	50 à 80% pour la communication et la sensibilisation liées à des opérations d'intérêt général	L'intérêt général sera déterminé en fonction de la cible visée, du périmètre, et de la pertinence de l'opération

### 2. Réalisations d'opérations

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région	
	FONCTIONNEMENT 50%	EQUIPEMENT : 50%
Vélo en ville Vélos Routes Voies Vertes et continuité urbaine, ( <i>Equipement uniquement</i> )	50% des coûts d'assistance externe ou des coûts de personnel sur une période maximum de 3 ans liés à la mise en place de services d'écomobilité	Vélo en ville : Equipements de stationnement Plafond d'intervention de 76 000 € pour ce qui concerne les politiques publiques d'intermodalité avec les gares et pôles d'échanges <sup>1</sup> VRVV : Signalisation et petits équipements sécurisation (Région seule)
Transport à la demande, autopartage, navettes, covoiturage	Plafond annuel d'intervention : 38 000 €	Autres : l'assiette comprend les dépenses HT d'équipements directement liées au projet et nécessaires à sa mise en œuvre, hors matériel roulant  Plafond annuel d'intervention : 38 000 €
PDIE, PDE PDES	50% des coûts d'assistance externe ou des coûts de personnel sur une période d'un an pour la mise en œuvre des actions des PDE/PDIE/PDES  Plafond annuel d'intervention : 38 000 €	Plafond annuel d'intervention de 38 000 € pour les entreprises en démarche PDE/PDIE/PDES

<sup>1</sup> Dans le cadre de son dispositif d'intervention en faveur des déplacements à vélo, la Région peut soutenir la réalisation des itinéraires cyclables.

# ACTION 6.3 Développement du transport intermodal des marchandises et amélioration de leur distribution en ville

## BENEFICIAIRES

Collectivités locales et territoriales  
Associations  
Entreprises, syndicats professionnels, établissements consulaires  
Organismes publics  
Autorités Organisatrices de Transports

## MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

### 1. Etudes, communication, sensibilisation

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région	Limites
Etudes (schéma études,, etc...) Diagnostics CHARTE CO <sub>2</sub> <sup>1</sup>	70% du coût global de l'étude	Aide ADEME + Région limitée à 38.000 € HT  Aide ADEME + Région limitée à 38 000 € H.T. incluant le suivi de la Charte <sup>2</sup>
Communication et sensibilisation (hors CHARTE CO <sub>2</sub> <sup>1</sup> )	80% du coût global de l'opération	Aide ADEME + Région limitée à 38 000 € H.T.

<sup>1</sup> Dans le cadre de la Charte d'Engagements Volontaires de Réduction des Emissions de CO<sub>2</sub> des Transporteurs Routiers de Marchandises ou des Transporteurs Routiers de Voyageurs.

<sup>2</sup> Dans le cadre de la Charte d'Engagements Volontaires de Réduction des Emissions de CO<sub>2</sub>, l'aide ADEME-Région est limitée à 38 000 € HT par entreprise faisant appel à un prestataire externe (diagnostic et suivi).

### 2. Réalisation d'opérations

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région	Limites
Mise en œuvre du plan d'actions, suivi et bilan Chartes CO <sub>2</sub>	70% du coût	Aide ADEME + Région limitée à 38 000 € H.T incluant le diagnostic <sup>1</sup>
Optimisation de la distribution urbaine de marchandises	50% du coût de l'investissement 70% des coûts d'assistance externe ou des coûts de personnel sur une période de 3 ans pour le démarrage de projets innovants	Pour l'ADEME, cumul des aides publiques limité à 70% (hors fonds structurel)  Aide ADEME + Région limitée à 60 980 € H.T pour les investissements et à 38 000 € HT

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région	Limites
		pour les coûts d'assistance
Opérations exemplaires de transfert modal de marchandises	30%	Plafond de l'assiette = 1 000 000 € (surcoût HT d'investissement en matériel spécifique)

<sup>1</sup> Dans le cadre de la Charte d'Engagements Volontaires de Réduction des Emissions de CO<sub>2</sub>, l'aide ADEME-Région est limitée à 38 000 € HT par entreprise faisant appel à un prestataire externe (diagnostic et suivi).

## ACTION 6.4 Promotion des carburants et véhicules propres

### BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales  
Associations  
Organismes publics  
Syndicats professionnels, établissements consulaires, entreprises

### MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

OPERATIONS	Taux d'aide maximum ADEME/Région
<b>Etudes</b> (conseils d'orientation, diagnostics...) <sup>1</sup>	70%
<b>Communication</b> sur opération exemplaire <sup>1</sup>	50%
<b>Achat de véhicules propres</b> (par catégorie) <b>en € par unité</b>	
Véhicules spécifiques électriques (3 ou 4 roues < 3.5 T homologués ADEME) <sup>2</sup>	4 000 € si c.u.<500 kg 6 000 € si c.u.>500 kg
Vélo à assistance électrique (déploiement de flottes de VAE) <sup>3</sup>	400 € (Région seule)
FAP Bus (homologués ADEME)	4 000 €
FAP pour camions de livraisons de marchandises en ville (camions de PTAC supérieur à 3,5 tonnes)	3 000 €
Bus GNV de moins de 23 places	3 000 €
Bus GNV de 23 places ou plus	15 000 €
Bus électriques de moins de 30 places	20 000 €
Bus électriques de 30 places ou plus	30 000 €
Bennes à ordures ménagères (BOM) GNV, électriques,	7 000 €

OPERATIONS	Taux d'aide maximum ADEME/Région
hybrides électrique-gazole ou électrique-gaz, ou bi-modes.	(ADEME seule)
Camions électriques	19 600 €

<sup>1</sup> L'aide ADEME + Région est limitée à 38 000 € H.T pour les études et/ou la communication.

<sup>2</sup> Les partenaires examineront l'opportunité de leur intervention en fonction de l'exemplarité de l'opération, de son engagement dans la durée, d'éventuels enjeux territoriaux locaux. Ce financement sera remis en question si le système de bonus/malus était appliqué courant 2011 à cette catégorie de véhicules.

<sup>3</sup> Critères d'aide : achat de VAE neufs à hauteur de 25% du prix d'achat TTC avec un plafond de 400 € par VAE. Les VAE éligibles sont les cycles classés dans cette catégorie par la réglementation européenne n° 2002/24/CE et bénéficiant d'un certificat d'homologation. L'aide vise la constitution de flottes de 10 unités minimum à 100 unités maximum. Le bénéficiaire s'engagera au maintien en activité de ces flottes (pas de revente, maintien en état sur 3 années).

# Fiche n° 8 Réduction et gestion des déchets ménagers assimilés et déchets des entreprises (hors CPER)

Année : 2011

## ACTION 8.1 Observation

### BENEFICIAIRES

Collectivités locales et territoriales  
Bureaux d'études  
Associations  
Chambres consulaires, syndicats professionnels  
Syndicat mixte

### MODALITE D'INTERVENTION (HORS CPER)

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région
Etudes (assiette 100 000 € HT) (mise en place Compta-coût - taux ADEME 70%)	80%
Animation Assiette 40 000 €	50% <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Y compris mise à disposition éventuelle de personnel des partenaires ou du porteur.

## ACTION 8.2 Déchets ménagers et assimilés

### BENEFICIAIRES

Collectivités locales et territoriales  
Entreprises (dans le cadre de délégation de service public), associations, chambres consulaires  
Syndicats professionnels

## MODALITE D'INTERVENTION (hors CPER)

OPERATION	ASSIETTE	Taux d'aide maximum ADEME/Région
Etudes - Aides à la décision	100 000 €	80%
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudes réhabilitation de décharges</li> <li>✓ Investissement réhabilitation de décharges<sup>1</sup></li> </ul>	100 000 € 1,5 M€	50% (+20% si PNR) 30% (+20% si PNR et études paysagères)
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rénovation complète d'une déchèterie<sup>1&amp;4</sup></li> <li>✓ Aménagement d'une déchèterie existante<sup>1&amp;4</sup></li> </ul>	500 000 € 50 000 €	30% (+ 10% si pré-tri pour réemploi et filières de collecte de déchets dangereux)
Mini déchèteries Ports Propres <sup>3</sup>	75 000 €	40%
Centre de tri de recyclable de déchets ménagers secs (rénover, optimiser) <sup>1 &amp; 4</sup>	10 M€	20% Aide plafonnée à 500 000 €
Sensibilisation - communication		65%
Chargé de mission <sup>5</sup> :	230 000 € sur 3 ans	60% 50% 40%
Prévention et réduction à la source : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ investissements recyclerie (véhicule de collecte des encombrants, réhabilitation d'entrepôt, outillage etc.)</li> <li>✓ compostage domestique<sup>1</sup></li> <li>✓ compostage de proximité (de quartier et gros producteurs)</li> <li>✓ autres actions de prévention</li> </ul>	500 000 €	70% 50% 70% 70%
Animations (réseau régional des recycleries, etc.)	230 000 € sur 3 ans	65%
Compostage et méthanisation <sup>6</sup> (unités centralisées, y compris les équipements destinés à l'optimisation d'opérations existantes)	10 M€	40% Aide plafonnée à 500 000 €

<sup>1</sup> ADEME seule.

<sup>2</sup> Mise en place 4 années maximum.

<sup>3</sup> Par dérogation au système d'aide ADEME.

<sup>4</sup> Opérations identifiées à partir d'un diagnostic et d'une programmation territoriale.

<sup>5</sup> Aide Région dégressive annuellement (18K€/12K€/6K€).

<sup>6</sup> Pour la Région, méthanisation sur les industries agro-alimentaires, et secteur agricole sur des déchets produits localement.

## ACTION 8.3 Déchets des entreprises et filières de valorisation

### BENEFICIAIRES

Toutes les entreprises, y compris l'agriculture, les structures représentant les entreprises (CCI, Chambres d'agriculture, Syndicats professionnels...), associations ou gestionnaires de zones d'activité

### MODALITE D'INTERVENTION (hors CPER)

OPERATIONS	Taux d'aide maximum ADEME/Région	
	PME	Autres
Etudes de gestion collective (conseil d'orientation)	70%	
Accompagnement à la mise en oeuvre de la gestion collective	50%	
Etudes de réduction à la source, gestion interne, démarche de certification, accompagnement à la mise en oeuvre des préconisations (Assiette 30 000 € si individuelle) Etudes de faisabilité (Assiette 75 000 € si individuelle)	70%	50%
Animation (chargés de mission)	55% 50% 40% <sup>1</sup> (Assiette max 230 000 €)	
Equipement	15% (+15% si critères de qualité ou opération exemplaire)	15% (+5% si critères de qualité ou opération exemplaire)
Déconstruction sélective (opération exemplaire)  ✓ AMO  ✓ Travaux	40% assiette de 25 000 €  30% assiette de 200 000 € de surcoût	

<sup>1</sup> Aide Région dégressive annuellement (18 k€/12 k€/6 k€).

# Fiche n°9 Management environnemental (hors CPER)

Année : 2011

## BENEFICIAIRES

Organismes publics, syndicats professionnels, établissements consulaires, syndicats de zone, associations, entreprises, PRIDES.

## MODALITE D'INTERVENTION (hors CPER)

OPERATIONS	Taux d'aide maximum ADEME/Région	
	PME	Autres
Actions collectives ou groupées de Management Environnemental ou de Développement Durable	70%	
Etudes (site, produit) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pré diagnostics</li> <li>✓ diagnostics y compris accompagnement à la mise en oeuvre des préconisations</li> <li>✓ études de faisabilité</li> </ul>	70% 70% 70%	70% 50% 50%
Animation (chargés de mission) dans structures fédératrices	55% 50% 40% <sup>1</sup> (Assiette max 230 000 €)	
Equipement (Eco-conception)	15% (+15% si critères de qualité ou opération exemplaire)	15% (+5% si critères de qualité ou opération exemplaire)

<sup>1</sup> Aide Région dégressive annuellement (18 K€/12 K€/ 6 K€).

# Fiche n° 10 Urbanisme durable (hors CPER)

Année : 2011

## ACTION 10.1 Qualité environnementale du bâtiment

### BENEFICIAIRES

Structures associatives ou professionnelles impliquées dans le centre de ressources régional sur la qualité environnementale, collectivités locales et territoriales, bailleurs sociaux, entreprises, établissements publics...

### MODALITE D'INTERVENTION

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région	
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel
		PME
AMO QEB (plafond d'assiette : 100 000 € HT)	60%	
Actions d'information, d'animation, de formation et de conseil	80%	

## ACTION 10.2 Urbanisme durable

### BENEFICIAIRES

Communautés d'agglomération et communautés urbaines, communes

Associations

Pays et Parcs naturels régionaux

Autres territoires spécifiques, sous réserve de créer des références et des compétences régionales ou de susciter un effet d'entraînement

ALE, agences d'urbanisme

Sociétés d'Economie Mixte

## MODALITE D'INTERVENTION (CPER)

OPERATION	ASSIETTE	Taux d'aide maximum ADEME/Région
Actions de formation des acteurs de l'urbanisme	5 000 €	80%
Aide à la décision en vue de la valorisation des friches dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain (Inventaires Historiques Urbains locaux « IHU », Interprétation de l'Etat des Milieux « IEM »,..)	Montant de l'étude plafonné à 90 000 €	50%
Animation : mise en place d'un chargé de mission (salaire chargé, dépenses de fonctionnement, frais déplacement)	230 000 € sur 3 ans	70% 60% 50% <sup>1</sup>
Approche environnementale de l'urbanisme (ScoT, PLU, études urbaines, opérations d'urbanisme opérationnel - ZAC, lotissement,...) <sup>2</sup>	Plafond de subvention 100 000 €	60%
Conseil express urbanisme durable <sup>3</sup>	7 000 €	80%
Etude pré-opérationnelle de conception d'un Quartier Durable (cf. AAP « Quartier Durable)	Plafond subvention 100 K€	70%

<sup>1</sup> Aide Région dégressive annuellement (18 K€/12 K€/6 K€).

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'appel à projets urbanisme durable.

<sup>3</sup> AMO ou relais départemental.